

---

Lettre de la société populaire de Caussade (Lot) qui va consacrer un temple à la raison et célébrer une fête en son honneur et qui expose l'envoi de l'argenterie des églises au district, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre de la société populaire de Caussade (Lot) qui va consacrer un temple à la raison et célébrer une fête en son honneur et qui expose l'envoi de l'argenterie des églises au district, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 434;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38687\\_t1\\_0434\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38687_t1_0434_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fut répétée par les acclamations les plus générales.

Une chose remarquable, c'est qu'en brûlant les saints et saintes avec tous les harnais ecclésiastiques, la flamme en était tricolore; de manière que l'équipement même de ces animaux noirs a montré au peuple les couleurs nationales, comme pour dire : la conversion des prêtres ne peut s'opérer qu'à leur dernière heure. Une infinité de sans-culottes, égarés par la vermine religieuse, avaient été incarcérés; ils m'avaient fait demander à assister à la fête : ils ont admiré le nouvel évangile; ils ont prêté le serment de n'en jamais reconnaître d'autre, et je les ai mis en liberté, en les embrassant, au milieu des cris de *Vive la République! Vive la Montagne!* Jamais fête ne fut plus gaie et ne se termina mieux.

« 24 frimaire. Je finis cette lettre à Amiens, où je suis déjà de retour. Tout y est calme. Mon coup de filet et l'arrêt que j'ai pris consternent assurément les malveillants.

« Salut et fraternité.

« DUMONT. »

**Les membres composant le comité de surveillance de la section de la Fraternité de Châlons, département de la Marne, écrivent qu'ils viennent d'exécuter l'incorporation des citoyens de la première réquisition dans les anciens cadres, et qu'ils n'ont trouvé dans leur section aucun individu qui se soit soustrait à la loi de la première réquisition.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des membres du comité de surveillance de la section de la Fraternité de Châlons (2).*

« Châlons, le 21 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Républicains représentants,

« Le directoire du district nous a adressé, le 11 de ce mois, l'extrait du décret du 2 du courant, concernant l'incorporation des citoyens de la première réquisition dans les anciens cadres.

Nous nous sommes à l'instant mis en mesure, dans une seule séance, pour son exécution, et nous n'avons trouvé, dans notre section, aucun individu qui se soit soustrait à la loi de la première réquisition.

« Salut et fraternité.

« Les républicains composant le comité de surveillance de la section de la Fraternité de Châlons, département de la Marne.

« SIMON; LORÉ; P. MAILLET; JAGONET fils; BOURLON; GUYON; PINTVILLE. »

**La Société populaire de Caussade, département du Lot, écrit qu'elle va aussi consacrer un temple à la raison et célébrer une fête en son honneur :**

**L'argenterie des églises de cette commune a déjà été envoyée au district.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la Société populaire de Caussade (2).*

*La Société populaire et républicaine de Caussade, district de Montauban, département du Lot, à la Convention nationale.*

« Représentants,

« On n'est pas loin de la vérité lorsque ceux qui s'en disaient les ministres avouent qu'ils se trompaient ou nous trompaient; alors la raison doit reprendre son flambeau; chaque homme doit s'instruire de tout ce qui peut le rendre meilleur envers son semblable, c'est là sans doute le plus bel hommage à rendre à l'Être suprême.

« Notre Société a aussi entendu l'appel que vous avez fait à la raison, et elle a délibéré que décadi prochain il serait célébré, dans la principale église de cette ville, une fête en l'honneur de la raison, et que ce temple lui serait consacré.

« Nous élèverons tous nos voix pour en étendre l'empire dans notre canton, et son langage et les vertus qu'elle doit faire éclore attacheront pour jamais les cœurs à son culte et à la recherche de la vérité.

« Toute l'argenterie et galons de nos églises ont été déjà envoyés au directoire du district de Montauban, et nous venons vous témoigner notre vœu bien prononcé pour que le traitement des ministres du culte dans cette commune ne soit plus à la charge de la nation.

« La liberté et l'égalité, dont nous serons toujours les ardents amis, réclament de vous cette juste mesure dans toute l'étendue de la République.

« Les membres composant la Société populaire et républicaine de Caussade,

« LACOSTE MONLAUSUR, président; SOULIAGOU cadet, secrétaire; CAYLA, secrétaire; CAUSSADE.

« Le 16 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible. »

*Extrait des registres de la Société populaire et républicaine de Caussade, affiliée à celle des Jacobins de Paris (3).*

Séances des 11, 12 et 14 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

Un membre a développé avec énergie et sentiment tout ce qu'il avait vu et entendu à la fête civique de la raison, célébrée à Montauban décadi dernier. Il a demandé que la Société, se mettant à la hauteur des circonstances, célébrât elle-même, décadi prochain, dans la principale église, une fête à la raison, que ce

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 177.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 177.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.